



Centre Socioculturel Loire-Divatte

Divatte-sur-Loire, le Landreau, le Loroux-Botttereau, la Remaudière, Saint Julien de Concelles

Madame La Présidente
Communauté de communes Sèvre & Loire
1, place Charles de Gaule
44330 Vallet

St Julien de Concelles,
Le 30 novembre 2022

Objet : réponse au courrier du 8 novembre 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Maires des communes de la communauté de communes,

Par votre courrier du 8 Novembre 2022, vous nous faites part de la décision du bureau communautaire de ne pas reconduire la convention qui nous lie, après le 31 Décembre 2023.

Nous tenons à vous apporter quelques précisions quant à votre argumentaire pour justifier votre position.

Vous évoquez notre souhait d'étudier un scénario de recentrage des activités du CSC. Il s'agit plus d'une réponse à votre demande, telle que signifiée par votre courrier en date du 9 Juin 2022, que d'un véritable souhait de l'Association.

Dans vos échanges, vous soulignez l'importance pour un CSC de s'inscrire en proximité des habitants, proximité que vous jugez difficilement réalisable, pour une association, de couvrir un territoire aussi vaste.

Nous avons évoqué avec vous cette incohérence entre proximité et rayonnement à l'échelle du territoire de la CCSL, dès l'été 2021. Nous vous avons alors proposé un scénario alternatif avec des relais de type Espaces de Vie Sociale sur la partie Sèvre. Effectivement, ce scénario nécessiterait certainement des moyens supplémentaires et donc une réelle volonté politique de porter l'animation de la vie sociale pour et par les habitants sur tout le territoire.

Centre Socioculturel Loire-Divatte

2 route Félix Praud - 44450 St Julien de Celles - 02 40 36 87 76 - accueil@csc-loiredivatte.asso.fr - www.csc-loiredivatte.asso.fr

Membre de la Fédération des centres sociaux de France



Pour ce qui est d'un déficit de plus-value du CSC, nous sommes aussi dubitatifs que vous pouvez être mitigés. En effet, aucun élément factuel, dans votre argumentaire, ne vient corroborer ce point de vue, d'autant plus que les nombreux témoignages que nous recevons au travers de la pétition semblent prouver le contraire.

Enfin, nous sommes surpris par la façon dont a été prise cette décision de mettre fin au financement du CSC par la collectivité, sans concertation avec l'ensemble des élus de l'intercommunalité et sans débat au sein des conseils municipaux.

En conséquence, le bureau, les bénévoles, les adhérents et les salariés du CSC s'opposent à cette décision et demandent qu'elle soit débattue de façon plus large et démocratique avant d'être définitivement entérinée.

Je reste à votre disposition pour en échanger avec vous au cours du prochain CA du 8 décembre 2022.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires des communes de la communauté de communes, en l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président du centre socioculturel Loire-Divatte
Christian Croyal**

**CENTRE SOCIOCULTUREL
LOIRE-DIVATTE**

Espace du Marais
2, route Félix Praud
44450 Saint Julien de Concelles
Tél : 02.40.36.87.76 - Fax : 02.40.36.52.49
Email : accueil@csc-loiredivatte.asso.fr
Siret : 354 001 794 00016
Code APE : 9499Z



Centre Socioculturel Loire-Divatte

2 route Félix Praud - 44450 St Julien de Celles - 02 40 36 87 76 - accueil@csc-loiredivatte.asso.fr - www.csc-loiredivatte.asso.fr

Membre de la Fédération des centres sociaux de France

